

DEL2024\_01\_013

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 27  
Votants : 30



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente et un janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 25 janvier 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SON ET LUMIÈRE – FIXATION DES MODALITES A INSCRIRE A LA CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR LE SPECTACLE SON ET LUMIÈRE DANS LE CADRE DE L'ACTE DE DON**

#### ***Sur proposition de Serge CADIO.***

Le spectacle Son et Lumière existe depuis plus 25 ans : c'est en 1995 que la première création à vue le jour, avec : « l'Age d'or de Montfermeil », puis « les Misérables », puis la Dame aux Camélias jusqu'en 2019.

Depuis sa création, le spectacle Son & Lumière se veut fédérateur et valorise de nombreux acteurs favorisant ainsi l'émergence de citoyennes et citoyens impliqués dans la vie sociale culturelle et économique de la ville.

Au fil des ans, le spectacle est devenu un évènement culturel majeur pour la ville de Montfermeil et plus largement à l'échelle du département de Seine-Saint-Denis. Il a obtenu le label qualité de la part de la FFFSH, tant pour l'accueil des publics que pour la qualité de la mise en scène, des costumes et des moyens scéniques.

Produit et réalisé par la ville de Montfermeil, le spectacle nécessite une installation scénique et technique de qualité professionnelle – En son sein, le Son et Lumière compte sur scène et en coulisses la participation de nombreux acteurs, figurants, couturières, cavaliers, danseurs et habilleuses, issus du territoire, de tous âges et tous bénévoles, animés par le désir d'engagement.

DEL2024\_01\_013

Après des années de succès, la nouvelle création « La Belle et La Bête », adaptée du conte de Jeanne Marie Leprince de Beaumont se révèle être un projet artistique qui se déploie autour de l'art du spectacle vivant, mettant en avant une part de la richesse culturelle Française au travers d'une œuvre majeure et de l'univers du conte.

C'est au sein même du site du Château des Cèdres, véritable écrin de verdure, que 800 places de tribunes seront montées à l'occasion des représentations au bénéfice d'y accueillir un public familial pour partager un grand moment culturel d'émotion.

Le spectacle produit et réalisé par la ville de Montfermeil :

- Contribue à la découverte d'une œuvre du patrimoine littéraire Français et de sa mise en perspective sous le format d'un spectacle vivant.
- Propose un spectacle culturel d'envergure et un moment de divertissement de qualité professionnelle accessible à tous dès 6 ans, se jouant en extérieur et sur plusieurs représentations.
- Permet l'implication libre et volontaire de s'inscrire au service du projet et de l'intérêt collectif en tant que participant ; acteurs figurants danseurs, couturières, cavaliers...
- Permet d'entretenir le lien associatif avec l'association en lien au spectacle et les partenaires du territoire tel le centre équestre, l'école municipale de danse
- Contribue à l'image de marque de la ville et au dynamisme culturel.
- Le spectacle favorise les passerelles, les liens sociaux, intergénérationnels et pluriels en son sein.

La présente délibération a pour objet de fixer l'ensemble des modalités à inscrire à la convention de mécénat, dans le cadre de l'acte de don.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée portant sur le développement du mécénat,

Vu la création d'un nouveau spectacle Son et Lumière se déroulant dans le parc du château des Cèdres,

Vu la délibération DEL 2023\_11\_202 fixant les dates de représentations et tarifications du spectacle Son et Lumière 2024,

Considérant que le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice du spectacle Son et Lumière, projet porté par la ville de Montfermeil les entreprises sont invitées à participer au projet de la ville à travers l'acte de don,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités du mécénat établies entre le « Le Donateur » et « La Collectivité » de Montfermeil ainsi que les modalités de valorisation des contreparties au soutien apporté par « Le Donateur », consenties par « La Collectivité ».

Considérant que pour la bonne prise en charge des actes des dons il convient d'inscrire l'ensemble des modalités et information légales à la convention, qui vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties,

**Il est proposé au Conseil Municipal**

1. D'approuver la convention de Mécénat et ainsi permettre de dégager des ressources nouvelles au bénéfice du spectacle Son et Lumière, projet porté par la ville de Montfermeil.
2. D'acter que les dons seront attribués au budget 2024 du service Son et Lumière pour la mise en place du spectacle 2024.

DEL2024\_01\_013

3. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
30 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 05/02/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 05/02/2024  
Montfermeil, le 05/02/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

